



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
ncière bâtie (TFB)	41 903 182	38,73	95,45	42 633 000	16 511 761	38,73	16 511 761
ncière non bâties (TFNB)	181 337	36,87	125,93	183 100	67 509	36,87	67 509
Taxe d'habitation (TH)	4 477 793	21,44	37,97	3 077 500	659 816	21,44	659 816
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				17 239 086			

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 8	38,73		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	17 239 086 = 1,000000	36,87		
Taxe d'habitation (TH)	17 239 086	21,44		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

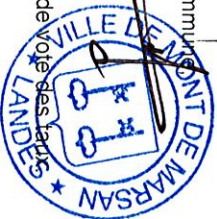
II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			503 918	0	0	3 139 839	3 643 757

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
17 239 086		3 643 757		20 882 843

À MONT DE MARSAN
Le 24 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
CARL KILLIUS
Le
Pour la Commune de Mont de Marsan





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 192 MONT-DE-MARSAN
ARRONDISSEMENT : 40 MONT-DE-MARSAN
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MONT DE MARSAN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le 22/04/2025
ID : 040-214001927-20250414-2025_04_0076-DE

1. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

2. BASES EXONÉRÉES

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

Taxe foncière bâte :
a. Personnes de condition modeste
b. Personnes à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Personnes à réhabilitation, QPPV, Mayotte
d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière non bâte

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

Taxe foncière bâte :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

Taxe foncière non bâte :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées

b. Logements vacants soumis à la THLV

c. Bases dégrévées hors locaux vacants

d. Bases dégrévées locaux vacants

e. Bases dégrévées mayo THS

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)

b. TVA prév. (comp. CVAE)

c. Coefficient correcteur

d. Taux FB commune 2020

e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens communaux de 2024 au niveau :

national 11
départemental 12

Taxe foncière bâte (TFB)

Taxe foncière non bâtes (TFNB)

Taxe d'habitation (TH)

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Taux plafonds de 2025

13

Taux des EPCI de 2024

14

Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)

15

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National
b. Communal

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser

b. Taux maximum de la majoration spéciale

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental

b. Taux maximum de la mayo

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

28,88

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025